



La réhabilitation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs



LIMITEZ VOTRE IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient l'amélioration de la gestion des eaux usées, des eaux pluviales et de l'eau potable dans les parcs locatifs des bailleurs publics et privés.

***Quelles sont
les actions soutenues ?***

Sont visés les travaux de
réhabilitation des canalisations
du réseau d'assainissement, de
distribution d'eau potable ainsi
que la gestion des eaux pluviales

***A qui s'adresse
cet appel à projets ?***

Aux bailleurs publics et privés
ayant la gestion d'un parc locatif

***Quels sont
les engagements de
l'agence de l'eau ?***

**2 millions d'euros mobilisés
en 2018 !**

L'attribution des aides peut
atteindre 40 % des dépenses
éligibles (30 % subvention
(+10 % si rétrocession en cours
à la collectivité)





La réhabilitation des réseaux sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs



**Quel est le calendrier
de l'appel à projets ?**

Ouverture de l'appel à projet :
1^{er} décembre 2017

Date limite de dépôt
des dossiers :
1^{er} juin 2018

Examen des projets :
juin à septembre 2018

Décision de financement :
Commission Permanente
des Interventions en
novembre 2018

**Comment faire acte
de candidature ?**

Les dossiers finalisés devront
parvenir à l'Agence de l'Eau Artois-
Picardie sous format papier à :

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Appel à projets « réhabilitation des
réseaux des bailleurs »
200, rue Marceline
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX

**Où trouver les documents
téléchargeables ?**

Les documents relatifs à l'appel à
projets sont consultables
sur le site :
www.eau-artois-picardie.fr/
rubrique Appel à projets

